



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil municipal du 15 décembre 2016

Date de la convocation : 08 décembre 2016

Membres en fonction : 23

Membres présents : 17

Le Maire : François ARSAC.

Les adjoints : Isabelle PIZETTE ; Emmanuel COIRATON ; Doriane LEXTRAIT ; Gino HAUET ; Gérard MARTEL.

Le conseiller délégué : Cyril AMBLARD.

Les conseillers municipaux : Nicole CROS ; Dominique GUIRON ; Dominique MONTEIL ; Véronique AUBERT ; Laurent DESSAUD ; David SCARINGELLA ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Lynes AVEZARD ; Jean-Louis ARMAND.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 5

Pascal DURAND (donne procuration à Jean-Louis ARMAND)

Roland MARTIN (donne procuration à Amélie DOIRE)

Carole RIOU (donne procuration à Nicole CROS)

Adeline SAVY (donne procuration à Cyril AMBLARD)

Christel VERGNAUD (donne procuration à Lynes AVEZARD)

Membres excusés sans procuration : 1

Noël BOUVERAT

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur François ARSAC, Maire, déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20h30. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse Monsieur Pascal DURAND, qui donne procuration à Monsieur Jean-Louis ARMAND ; Monsieur Roland MARTIN, qui donne procuration à Madame Amélie DOIRE ; Madame Carole RIOU, qui donne procuration à Madame Nicole CROS ; Madame Adeline SAVY, qui donne procuration à Monsieur Cyril AMBLARD ; Madame Christel VERGNAUD, qui donne procuration à Madame Lynes AVEZARD ; et Monsieur Noël BOUVERAT, sans procuration.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal **désigne** à l'unanimité (22 voix), Monsieur Cyril AMBLARD secrétaire de la présente séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

Madame Lynes AVEZARD fait remarquer qu'il manque la négation dans sa toute première intervention retranscrite au procès-verbal, ce qui change le sens de la phrase : « Elle estime qu'on ne peut y faire un projet répondant aux besoins associatifs (sans de gros investissements en raison de l'extrême vétusté et surtout sans y adjoindre l'ancienne bibliothèque) ».

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016 **est adopté** à l'unanimité (22 voix).

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 13 octobre 2014 (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) :

➤ Réfection des murs autour du parking du château

Cette opération a été réalisée par l'entreprise Montagut Bâtiment Travaux Publics, de St Sauveur de Montagut, pour un montant de 15 283,44 € TTC.

➤ Mise aux normes électriques de la maison des associations

La mise aux normes électriques de la maison des associations a été réalisée par l'entreprise Bruno SERRE, de Privas, pour un montant de 3 260,33 € TTC.

➤ Achat du terrain de rugby et frais d'actes notariés

Conformément à la délibération du 11 juillet 2016, la commune est propriétaire des parcelles ZE 763, ZE 761, ZE 485 et ZE 484 pour un montant de 110 000 euros, auquel il convient d'ajouter 2 440,14 € TTC de frais d'actes auprès du cabinet PECHOUX, de Privas.

➤ Coussins berlinois et panneaux de signalisation

Des coussins berlinois et divers panneaux de signalisation (notamment pour la sécurisation de la Maison des Jeunes) ont été achetés auprès de l'entreprise ISO SIGN, de Saint-Eusèbe, pour un montant de 2 224,32 € TTC.

➤ **Entretien de la voirie communale**

Divers travaux d'entretien de la voirie communale ont été confiés, dans le cadre du marché à bons de commande, à l'entreprise COLAS, du Pouzin, pour un montant de 26 400,60 € TTC.

➤ **Réaménagement de la rue de la République**

- La somme de 4 001,59 € TTC a été versée à GEO CONCEPT 3D, le bureau d'études retenu pour le réaménagement de la rue de la République.

- La somme de 140 960,03 € a été versée à l'entreprise COLAS, du Pouzin.

- La somme de 13 885,20 € a été versée à l'entreprise SOLS Vallée du Rhône, de Livron.

➤ **Parking du château**

La somme de 1 572 € TTC a été versée à MANIEBAT SAS, de Bouillargues, l'entreprise chargée de la réalisation des espaces verts du parking du château. Au total, MANIEBAT SAS percevra la somme de 3 614,40 € TTC.

➤ **Expertise pour la passation du marché d'assurances**

Le cabinet AFC consultants, d'Avignon, a assisté la commune dans la passation de son marché d'assurances, pour la somme de 1 680 € TTC.

➤ **Badges pour l'accès aux bâtiments communaux**

Un système d'accès contrôlé par badges a été mis en place au Triolet par la société Gérard & Peysson, de Valence, pour un montant de 1 531,16 € TTC (2 951,54 € TTC avaient déjà été réglés).

➤ **Rideaux pour la salle des archives**

Des stores ont été achetés pour la future salle des archives auprès de l'entreprise TRIDECO, de Rueil-Malmaison, pour un montant de 1 117,92 € TTC.

➤ **Illuminations de Noël**

De nouvelles illuminations de Noël ont été achetées auprès de la société CITYLUM, de Villefontaine, pour un montant de 3 149,80 € TTC.

➤ **Achat d'un jeu pour l'école maternelle**

Une maison en bois pour la cour de l'école maternelle a été achetée auprès de la société ALTRAD MEFRAN, de Florensac, pour un montant de 1 390,80 € TTC.

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2015
DU SYNDICAT DES EAUX OUVEZE PAYRE**

Conformément aux articles L.2224-1 et D.2224-1 à D.2224-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire communique au conseil municipal le rapport annuel d'activité 2015 du syndicat des eaux Ouvèze-Payre.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles VERGNAUD, directeur technique du syndicat des eaux Ouvèze-Payre, qui présente ce rapport.

**2016_12_15_001
DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination des voies ci-après mentionnées,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOPTE** les dénominations suivantes :

Nom du secteur	Noms retenus	Identification
Véoux et Charronde	Chemin de Serre-Bourret	Cul-de-sac à partir de la voie de la Charronde
	Chemin des chênes verts	Ferme la boucle de la voie de la Charronde
Auches	Chemin du Lombard	Du chemin des Véoux au stand de tir
Bayles	Chemin des buis	En bout du chemin des Bayles
Charrond et Sérusclat le Haut	Chemin de Sérusclat le Haut	Prolongement du chemin de Sérusclat le Haut jusqu'au chemin des Véoux
	Chemin du Docteur Hugues	Fait une boucle sur le chemin du Charrond
	Impasse du Docteur Hugues	Antenne du chemin du Docteur Hugues
	Chemin Frédéric Passy	Fait une boucle sur la rue de Sérusclat-le-bas

Le Plot	Impasse Suchier	Antenne de la rue de Saint-Lager
	Impasse Émile Zola	Antenne de l'allée du Plot
	Rue des jardins de Molière	De l'allée du Plot au champ situé à l'est
	Rue Victor Hugo	De la rue des jardins de Molière jusqu'à la route de Saint-Lager
	Impasse George Sand	Antenne de la rue Victor Hugo
Courayon	Chemin de Barnier	Prolongement de la voie de Barnier
Flacher, Rodèche, Suzanne	Impasse des mûriers	Antenne de la voie de Gratenas au quartier Feniol
	Impasse de Rodèche	Antenne de la voie de Gratenas au quartier Rodèche
	Chemin de la voie douce	De la voie douce au chemin de Barnier
	Allée des Ayasses	De la voie de Gratenas au ruisseau du trouillet
	Impasse du Flacher	Antenne de la voie de Gratenas au quartier Flacher
Gratenas	Chemin de Gratenas	Prolongement du chemin de Gratenas
Haute Guérin, Basse Guérin, Gouliard	Chemin du Trouillet	Prolongement du chemin du Trouillet
	Chemin Théoule	De la voie d'Auzon au stade de foot
	Impasse de la Payre	Antenne de la voie de Saint-Lager, le long de la Payre
Jeanne et Praynoux	Chemin de Praynoux	Prolongement de la voie de Praynoux
	Chemin de Jeanne	Du chemin d'Auzon en direction du quartier de Jeanne
Mournet Sud, Boissière, Merlas	Chemin du ruisseau Cocu	Du chemin d'Aurouse au chemin du ruisseau Cocu
	Chemin de la Pierre	Du chemin du Rey au chemin de la Boissière
	Allée La Juliette	Antenne du chemin du Rey dans le lotissement La Juliette
	Impasse de la Vallée	Antenne du chemin du Rey
	Chemin Olivier de Serres	Du chemin du ruisseau du Cocu à la voie des Véoux
	Chemin des Genêts	De la rue du ruisseau du Cocu en direction du quartier « Le Charrond Sud »
Combe Beraud	Chemin de Combe Beraud	Antenne de la voie de Gratenas en direction du quartier Combe Beraud
Bellevue et Beauthéache	Impasse Rosa Parks	Antenne du chemin de Bellevue
	Rue Simone Veil	Antenne du chemin de Rochessauve dans le lotissement Bellevue

	Allée des frères Montgolfier	Dessert le lotissement Les Chataîgniers
	Allée des Blés d'Or	Antenne de la rue de Rochessauve vers le lotissement des Blés d'Or
Audes	Chemin des Marnes	Du chemin de la Picarde au chemin de Beneys
	Chemin de Garenne	Antenne du chemin des Marnes
La Grangeasse	Allée des Terrasses de la Veronne	Antenne de la voie de Carnier dans le lotissement Les Terrasses de la Véronne
	Impasse Jean Giraudoux	Antenne de la voie Jean Giraudoux
	Impasse du Canal	Antenne de la rue de la Grangeasse vers le canal de la Grangeasse
	Allée Marie Curie	Antenne de la rue de la Grangeasse dans le lotissement la Grangeasse
Vernas Est et Moras	Chemin du Vernas	De la rue de Saint-Lager vers le terrain de rugby
Le Pont	Chemin du creux du merle	Antenne Nord de la voie des Grads après le pont Sicard
	Chemin des ouvrières de la soie	Antenne Sud de la voie des Grads après le pont Sicard
Centre-ville, partie 1	Impasse de Lisleroy	Antenne de la rue Isle le Roy
	Impasse Jean Moulin	Antenne de la route de Privas en face de la rue de la République
	Impasse Marie	Antenne de la voie de Saint-Lager vers l'école Présentation de Marie
	Rue du Bosquet	Rue de la place du Bosquet
	Impasse du charron	Antenne de Privas
Centre-ville, partie 2	Impasse Édouard Sauvertin	Antenne de la rue des Carriers
	Rue de la grande fontaine	Prolongement sud de la rue de la grande fontaine
Centre-ville, partie 3	Rue Jean Deydier	De la rue des jardins à la rue du château
	Rue des mouliniers	De la rue des jardins à la rue Jean Deydier

Adopté à l'unanimité (22 voix)

Monsieur le Maire précise que la directrice générale des services ainsi que les journalistes du Dauphiné et de la Tribune ont été destinataires d'un mail de Monsieur BOUVERAT cet après-midi. Ce dernier estimait avoir reçu les documents trop tard pour les examiner avec attention et pour pouvoir aller directement se rendre compte sur le terrain. Monsieur le Maire dit qu'il n'a pas apprécié le fait de saisir la presse pour montrer une prétendue faille dans l'organisation de la mairie. L'information des élus avant chaque conseil, si elle n'est pas obligatoire dans les

communes de cette strate, est néanmoins respectée à Chomérac. Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, les projets de délibération et les documents préparatoires sont envoyés quelques jours avant le conseil alors que, du temps de l'ancienne municipalité, ces documents étaient donnés le soir même du conseil aux élus. Monsieur le Maire dit qu'il regrette cette attitude qui ne fait pas avancer le débat.

Monsieur Gérard MARTEL ajoute que le comité cadre de vie, dont fait partie Monsieur Jean-Louis ARMAND, a été saisi du sujet du nom des rues et a pu proposer ses idées dès le mois de juin. La dénomination des rues est un projet qui date de plusieurs mois et chaque conseiller est libre de venir en mairie s'informer et participer, sans attendre le conseil municipal. Par ailleurs, il est important de réaliser ce travail de dénomination des voies dans le cadre plus global de l'adressage. Un numéro sera attribué à chaque maison.

Monsieur Jean-Louis ARMAND demande s'il y aura des plaques avec les noms des rues.

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu d'acheter les plaques des noms des rues, ainsi que les plaques avec les numéros. Il ajoute qu'un conseiller a demandé à rebaptiser le parc de verdure en « Parc Philippe Jardin ». La municipalité y avait déjà songé mais cela sera fait le moment venu, en y associant l'ensemble des élus. Enfin, Monsieur le Maire remercie Thomas HURTIER, stagiaire à la mairie en juin, qui a réalisé cet excellent travail de recherche des voies sans nom.

QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire rapporte que Madame Lætitia SERRE a été reconduite dans ses fonctions de Présidente de la CAPCA ; l'élection avait eu lieu la veille.

Concernant les travaux du chemin du pont, Monsieur le Maire explique que seul manque le marquage au sol, qui sera mis dans trois semaines, le temps que les hydrocarbures sèchent. La première tranche des travaux de réaménagement de la rue de la République est donc finie, mis à part ce marquage au sol.

A propos de la Maison appartenant à la commune et située dans la rue de la République, dite « Maison Blanc », Monsieur le Maire rapporte que la décision a été prise par les élus de la démolir et de procéder à une reconstruction, au moins partielle, pour réaménager la salle Jeanne d'Arc. Le projet et la procédure doivent encore être précisés.

Monsieur le Maire évoque le sujet des assurances de la commune et du CCAS (dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile). Un marché public a été lancé avec l'aide du cabinet d'expertise AFC consultants. Cela va permettre à la commune de réaliser une économie conséquente (18 000 euros d'assurances en 2016, à 9 000 euros en 2017). De plus, un audit a été mené et a révélé que la moitié des biens communaux et du CCAS n'étaient actuellement pas assurés. En 2017, la commune et le CCAS seront donc mieux assurés, et pour une somme moins importante qu'auparavant.

Enfin, Monsieur le Maire explique que le bulletin municipal, initialement prévu en décembre, est reporté au printemps 2017. Fin décembre, une édition réduite du traditionnel bulletin sera distribuée (sorte de rétrospective de l'année 2016, avec énormément de photos). Monsieur le Maire dit aux élus de l'opposition que leur page d'expression sera donc insérée dans le bulletin du printemps, à moins qu'ils ne souhaitent en faire une autre d'ici là.

Madame Lynes AVEZARD dit que ce n'est pas agréable à entendre, et que le travail a été fait pour rien.

Monsieur le Maire dit que ce qui a été fait pour décembre peut être repris en mars. Il pourra même être envisagé d'accorder plus d'une page pour l'expression de l'opposition.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette séance de travail et la clôt à 23 h.